

## L'assemblée publique annuelle du 8 novembre 2018 - Questions et réponses

**Comment s'assurer que les projets d'infrastructure dont le secteur privé vous vante le potentiel à générer des revenus répondent bien aux besoins du Canada en matière d'infrastructure publique? Cela ne devrait-il pas être le contraire?**

En fait, cela fonctionne effectivement ainsi. Chaque projet que nous étudions, qu'il émane du secteur privé ou du secteur public, doit répondre au critère de l'intérêt public car nous voulons nous assurer qu'il cadre bien avec les priorités et les politiques des gouvernements compétents, tout en contribuant à la croissance économique et à la durabilité. Même si nous sommes prêts à recevoir des propositions non sollicitées du secteur privé, de nombreux projets que nous étudions émanent de différents paliers de gouvernement et d'organismes du secteur public.

**La BIC se voit-elle jouer un rôle de chef de file mandaté ou a-t-elle l'intention de demeurer plutôt un investisseur passif?**

Notre rôle varie selon le projet et selon les besoins. Nos capitaux peuvent être investis n'importe où dans la structure financière du projet. Au fond, nous cherchons à combler les lacunes qui empêchent un projet de voir le jour ou d'être structuré de manière à optimiser l'attraction de capitaux du secteur privé et à favoriser le transfert du risque. Notre financement peut se présenter sous forme d'actions ou de titres à revenu fixe, avec une solide structure pour répartir comme il se doit les risques et les rendements parmi les co-investisseurs.

Notre rôle consiste aussi à contribuer à attirer des capitaux privés pour que des projets d'infrastructure puissent voir le jour. Pour ce faire, nous collaborons étroitement avec des promoteurs du secteur public et du secteur privé pour parvenir à monter la structure de capital requise.

La BIC est habituellement un investisseur minoritaire, avec des droits de gouvernance correspondants, et nous surveillons de près l'évolution de chacun des projets dans lesquels nous investissons.

**Comment la BIC traite-t-elle les offres non sollicitées?**

Nous sommes en train de définir et de codifier notre processus relatif aux propositions non sollicitées, mais nous procéderons à des tests du marché pour nous assurer que les propositions sont concurrentielles, tout en respectant les travaux exclusifs que certains promoteurs ont déjà développés. Entre-temps, nous invitons les promoteurs du secteur privé qui ont de bonnes idées répondant au mandat de la BIC à communiquer avec nous à l'adresse [investissements@cib-bic.ca](mailto:investissements@cib-bic.ca).

**Le Syndicat canadien de la fonction publique a déposé une demande d'accès à l'information concernant le rapport de Blair Franklin Capital qui analyse le soutien du gouvernement fédéral au projet de réseau de trains légers du Réseau express métropolitain dans la région de Montréal. Nous avons reçu 2 000 pages de renseignements entièrement caviardés. Pourquoi ces renseignements essentiels concernant l'utilisation de fonds publics restent-ils secrets?**

Le rapport de Blair Franklin Capital visé par la demande d'accès à l'information que vous mentionnez n'a pas été préparé pour la Banque de l'infrastructure du Canada. C'est Infrastructure Canada qui a fait appel à Blair Franklin Capital pour aider le gouvernement du Canada à analyser le projet du REM et à élaborer des conseils à ce sujet. Infrastructure Canada nous informe que la réponse à la demande de l'AIPRP de 2017 a été caviardée de façon à protéger l'information commercialement sensible concernant le projet.

**La Banque de l'infrastructure du Canada s'engage-t-elle à publier une version non caviardée du rapport de Blair Franklin Capital, ainsi que toute autre analyse financière qui justifie la décision de procurer une aide fédérale au REM, d'abord sous forme de financement, puis de prêt remboursable?**

Il arrive à la Banque de demander conseil à des consultants spécialisés lors du contrôle préalable concernant tout investissement éventuel. De tels conseils et analyses renferment souvent des renseignements commercialement sensibles et des renseignements confidentiels, qui ne peuvent être divulgués.

Le rapport de Blair Franklin Capital visé par la demande d'accès à l'information que vous mentionnez n'a pas été préparé pour la Banque de l'infrastructure du Canada. C'est Infrastructure Canada qui a fait appel à Blair Franklin Capital pour aider le gouvernement du Canada à analyser le projet du REM et à élaborer des conseils à ce sujet. Infrastructure Canada nous informe que la réponse à la demande de l'AIPRP de 2017 a été caviardée de façon à protéger l'information commercialement sensible concernant le projet.

Nous avons communiqué publiquement les principales modalités de l'investissement de la Banque de l'infrastructure du Canada dans le projet. L'annonce a été faite le 22 août 2018. Pour en savoir plus, consultez notre [site Web](#).

**Combien de participants ont assisté au webinaire de l'assemblée publique de la BIC? (J'aimerais connaître le nombre total de participants qui se sont inscrits, ainsi que le nombre total de personnes qui ont assisté au webinaire.)**

En tout, 91 personnes se sont inscrites, et 73 ont assisté. Un lien vers la version archivée est maintenant disponible sur notre site Web.

**Pouvez-vous aussi nous donner des détails sur les méthodes que le bureau de la Banque de l'infrastructure du Canada a employées, dont la publicité payée, la communication publique, la promotion dans les médias sociaux et toutes les autres stratégies, pour assurer une mobilisation et une participation importantes du public à la première assemblée annuelle de la Banque?**

Un avis de convocation à l'assemblée annuelle a été publié conformément aux directives du Conseil du Trésor. L'avis a notamment été publié sur notre site Web un mois avant la tenue de l'événement. Il figurait bien en évidence sur la page d'accueil au cours de cette période, ainsi que dans la section Nouvelles et événements.

**Dans le tout nouveau Plan climatique canadien, de même que dans l'actuel Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, de nombreuses références sont faites à la possibilité de mieux adapter les infrastructures face aux changements climatiques. Dans quelle mesure les municipalités pourront-elles compter sur du financement leur permettant d'actualiser les plans de gestion des ressources, d'élaborer des plans d'action pour le climat, d'obtenir de la formation et d'actualiser les pratiques et systèmes de ressources actuels dans le but de tenir compte de l'aggravation anticipée des dommages aux infrastructures liés aux changements climatiques?**

Merci de la question. La Banque a été créée pour investir dans des projets d'infrastructure bien précis plutôt que pour financer l'élaboration de stratégies à long terme. Or, celles-ci sont très importantes, et il existe d'autres mécanismes à cette fin. Nous allons soumettre la question à Infrastructure Canada.

**Comment s'organisera la Banque pour mobiliser d'éventuels partenaires ou des investisseurs canadiens potentiels, ou encore des investisseurs étrangers?**

Depuis que la Banque a vu le jour, nous avons rencontré plusieurs investisseurs au Canada ainsi qu'à l'étranger. Plusieurs investisseurs institutionnels et des sociétés investisseuses qui sont d'origine canadienne disposent d'ores et déjà d'investissements en infrastructure à l'échelle mondiale, habituellement dans des infrastructures plus développées et offrant des flux de trésorerie plus stables, alors que nous sommes davantage centrés sur de nouvelles infrastructures.

Donc, avec leur collaboration, et celle d'investisseurs internationaux, nous tentons de les guider vers des projets axés sur le développement de nouvelles infrastructures pour les Canadiens. Je dois dire que cela a suscité beaucoup d'intérêt de la part d'investisseurs au pays, comme à l'étranger, lors des réunions que nous avons organisées ces derniers mois, que ce soit au Canada ou à New York, à Londres, au Japon ou en Chine.

**Quelle est la raison d'être de la BIC si elle se contente de consentir des prêts du gouvernement à faibles taux d'intérêt, comme c'est le cas pour le REM? Le gouvernement pourrait le faire directement et ainsi éviter un palier d'intervention additionnel coûteux.**

La Banque a été créée pour développer un ensemble complet de compétences et de capacités permettant d'investir au niveau de n'importe quel poste du bilan d'un nouveau projet d'infrastructure. Dans ce cas en particulier, comme je le mentionnais dans mes observations préliminaires, la meilleure solution que nous pouvions offrir pour ce projet dans ces circonstances était un prêt garanti de premier rang de 15 ans. Mais nous avons la capacité et la souplesse nécessaires pour investir dans diverses formes de titres à revenu fixe et d'actions pour un projet spécifique. Et c'est justement cette compétence, qui ne relève pas des compétences traditionnelles des organismes gouvernementaux, que nous cherchons à développer.

**La BIC a-t-elle l'intention de s'autofinancer?**

Notre intention est d'assurer la saine gestion de ses activités et de chercher à obtenir des rendements proportionnels aux risques que nous allons prendre. Et, si nous y parvenons avec le temps, j'estime que la Banque pourrait éventuellement s'autofinancer.

Le financement de nos investissements provient du gouvernement du Canada, plutôt que de la mobilisation de capitaux par l'émission d'obligations de la BIC.

**La BIC songe-t-elle à investir dans des projets à plus petite échelle du marché intermédiaire? Et envisagez-vous de le faire à l'avenir?**

À « plus petite échelle » et « marché intermédiaire » ont différentes définitions selon les marchés. Naturellement quand on parle d'échelle, compte tenu du mandat de 35 milliards de dollars dont nous disposons, nous avons la capacité d'investir dans de nouveaux projets d'infrastructure relativement imposants. Ce que nous allons chercher à faire, c'est d'attirer des capitaux dans des projets d'envergure raisonnable pour les investisseurs privés.

Comme certains projets très modestes attirent difficilement les investisseurs privés, nous allons explorer des formules plus créatives; ainsi nous espérons pouvoir éventuellement regrouper certaines occasions intermédiaires en investissements plus importants et intéresser des investisseurs privés à investir conjointement avec nous dans ces projets à volets multiples, mais qui, une fois regroupés, formeraient une occasion d'investissement intéressante.

**Comment les PPP s'intégreront-ils à la stratégie d'investissement de la BIC?**

Le Canada peut compter sur une industrie et un marché de P3 très bien développés et notre mandat, bien entendu, consiste à ajouter de façon complémentaire à ces succès. Certaines des différences s'expliquent par le fait que le modèle de P3 classique canadien repose sur une formule de paiements de disponibilité, alors que le nôtre sera axé sur des projets générateurs de revenus impliquant un transfert de risque plus important du secteur public aux investisseurs et soumissionnaires privés.

**Si vous rencontrez en privé des promoteurs d'un bout à l'autre du pays qui viennent présenter leurs projets à la BIC, quel est en fin de compte le rôle des gouvernements provinciaux? Comment allez-vous assurer la visibilité, la cohérence et l'adhésion? Les provinces auront-elles droit à des rapports, à des contrôles et à des comptes rendus sur une base régulière?**

J'ai fait mention dans mes observations de l'arrivée au début décembre de François Lecavalier, au poste de chef de l'élaboration de projets. Or, un mandat principal de François consistera à discuter avec les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones pour bien cerner leurs approches et leurs priorités et cibler les projets susceptibles de bénéficier du concours de la BIC.

Par conséquent, nous avons déjà entamé un dialogue avec différents gouvernements à différents paliers. Nous allons poursuivre sur cette lancée et accélérer ces activités grâce à l'arrivée de François et à l'ajout de membres d'équipe; ainsi nous pourrons nous assurer que nos investissements servent l'intérêt public, notamment en s'alignant avec les priorités de tous les paliers de gouvernement.